



EXERCICE DE SECURITE CIVILE ATTAQUE TERRORISTE A ORADOUR-SUR-GLANE

Le jeudi 18 janvier 2018

Dossier de presse



SOMMAIRE

- 1- Contexte - réalisation d'exercice de sécurité civile
- 2- Les partenaires et leurs objectifs
- 3- Scénario et choix du lieu de l'exercice
- 4- Rappel des conseils et comportement en cas d'attaque réelle

Contact presse :

Préfecture de la Haute-Vienne

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@haute-vienne.gouv.fr - Portable : 06 17 48 14 96 - tel 05 55 44 17 50 ou 17 56 ou 17 57

1- Contexte et exercice de sécurité civile

La réalisation d'exercices de sécurité civile, réguliers et réalistes, est une nécessité pour renforcer l'efficacité des dispositifs opérationnels et faire face, en tous temps, aux phénomènes susceptibles de mettre en danger la société.

Suite aux attentats survenus en janvier et novembre 2015, et conformément à la circulaire relative à la politique nationale des exercices territoriaux pour la période 2016-2018, le ministre de l'Intérieur a demandé à chaque département de réaliser des exercices terrain ou cadre attentat NOVI pour tester la réactivité et la coordination des différents acteurs de la sécurité.

C'est pourquoi, après celui réalisé en janvier 2017 en zone police à l'aéroport de Limoges Bellegarde, la préfecture de Haute-Vienne a organisé jeudi 18 janvier 2018 un exercice de sécurité civile en zone gendarmerie avec pour thématique le risque d'un attentat terroriste faisant de nombreuses victimes.

Dans le cadre de la préparation à la gestion de crise, les exercices permettent d'expérimenter et valider les procédures et outils élaborés en planification. Ils permettent également de développer les savoir-faire et la connaissance mutuelle des services impliqués, les faisant travailler de la façon la plus réaliste possible sur tous les aspects de la gestion de crise. Le retour d'expérience réalisé donne lieu à la fois à la prise en compte de bonnes pratiques et à la définition d'actions d'amélioration.

Le préfet au coeur de la gestion de crise

La population attend de l'État une protection, une prise en charge devant les événements qui peuvent l'atteindre dans son intégrité, sa sécurité personnelle, ses biens et son cadre normal d'existence. Responsable de la protection des populations, le préfet de département est en première ligne dans la gestion des crises.

Son rôle consiste à :

- animer une équipe et appliquer des règles de conduites adaptées aux risques évalués préventivement ;
- mettre en place des structures de commandement (centre opérationnel départemental, poste de commandement opérationnel, etc.)
- préparer une stratégie de protection des populations et établir une réponse opérationnelle
- établir une communication claire et cohérente, qui réponde aux attentes de la population en faisant savoir ce qui se passe et ce que font les autorités.

2- Les partenaires et leurs objectifs

L'opération va mobiliser sur place plus de 220 acteurs appelés à intervenir dans ce type de crise.

Plusieurs services seront engagés : le centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane, les services de la mairie d'Oradour-sur-Glane, les ABF de la DRAC, les sapeurs pompiers du SDIS et les équipes du SAMU, la Gendarmerie nationale, le Procureur de la République, le service régional de police judiciaire, les personnels de l'Agence régionale de santé, de la Cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP), de la préfecture, les associations agréées de sécurité civile (ADPC, Croix-Rouge), des figurants élèves de l'Institut régional de formation sanitaire et social du Limousin de la Croix rouge (IRFSS).

Le rôle des victimes sera tenu par les élèves de l'Institut régional de formation sanitaire et social du Limousin de la Croix rouge (IRFSS). Une réunion de présentation de l'exercice et des plans s'est tenue avec ces élèves le 15 janvier 2018.

Cet exercice a pour objectif de **tester les capacités d'intervention des forces de l'ordre face à un acte terroriste, le dispositif d'évacuation des victimes et l'organisation des secours mais aussi toute la chaîne de commandement et le centre opérationnel départemental (COD) mis en place à la préfecture.**

Il s'agira de tester au plus près de la réalité les conditions d'intervention des forces de l'ordre et de secours. Ainsi, seront testés :

- l'alerte,
- la chaîne de commandement,
- la définition et la tenue de périmètre de sécurité,
- la neutralisation de terroristes par les forces de sécurité intérieure,
- la prise en charge des victimes sur le site et l'évacuation des blessés,
- l'identification des victimes,
- les premières constatations judiciaires,
- la gestion de l'information de la population et la communication avec les médias.

► tester la chaîne d'alerte

L'alerte est donnée par les personnes sur place au moment du sinistre, soit par un appel téléphonique au 17 (la police), ou au 18 ou 112 (les pompiers), ou au 15 (le SAMU). Quel que soit le service destinataire de l'appel, l'information est répercutée vers les autres services de secours qui seront appelés à mobiliser des moyens et à intervenir pour la sécurisation du site et l'aide aux victimes.

Dès que l'information est confirmée, elle est transmise au préfet qui décide s'il convient d'activer le plan ORSEC.

L'exercice permet de tester la réactivité des services et de vérifier que les outils sont opérationnels. Le déclenchement du plan ORSEC induit l'activation du centre opérationnel départemental, ou cellule de crise, qui réunit à la préfecture les représentants de tous les services impliqués dans la gestion de la crise (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, service de la communication interministérielle, Direction départementale de la Sécurité Publique, Groupement de gendarmerie départemental, Service départemental d'incendie et de secours, associations agréées de sécurité civile, SAMU, ARS).

► tester la chaîne de commandement

Les renseignements recueillis lors de la reconnaissance initiale effectuée par les premiers intervenants arrivés sur le site portent sur la nature précise du sinistre et sa localisation exacte, le nombre et l'état présumé des victimes, la localisation du point de rassemblement des moyens et tout autre élément d'information susceptible d'intéresser l'organisation des secours. Ces renseignements ont pour objet d'acheminer sur les lieux les moyens de secours adéquats et de prévoir leur éventuelle montée en puissance.

Le préfet ou son représentant (directeur de cabinet ou sous-préfet d'arrondissement) assure la direction des opérations. L'intervention des forces de l'ordre est placée sous le commandement du COPG (Chef opérationnel police/gendarmerie).

Le préfet veille à la coordination des interventions des professionnels et des moyens positionnés dans la zone d'intervention.

La chaîne de commandement est un facteur essentiel de l'efficacité des opérations et doit permettre à chacun de tenir son rôle en complémentarité avec les autres intervenants.

► Mettre en place un périmètre de sécurité

En cas d'attaque terroriste, les forces de l'ordre interviennent rapidement pour sécuriser les lieux afin d'éviter tout risque de sur attentat et de permettre aux services de secours de se déployer pour porter assistance aux victimes.

► Faire face à un afflux important de victimes

Dans la confusion générée par une attaque terroriste, établir de manière précise le nombre des victimes, leur identité et l'endroit vers lequel elles ont été orientées est un exercice qui requiert une grande rigueur. Le poste de commandement autorités (PCA) implanté à proximité du lieu de l'attentat permet de fluidifier la prise en charge des victimes. Un secrétariat constitué d'un représentant des forces de l'ordre, un pompier et un permanencier du SAMU veille à la cohérence des informations qui seront transmises au COD après validation par le COS et veille à la montée

en puissance des capacités de mobilisation des moyens et des structures pour la prise en charge médicale et psychologique des victimes.

SINUS (Système d'Information Numérique Standardisé), de suivi des victimes en cas de crise majeure)

Le besoin de disposer d'un système d'identification et de suivi des victimes et des personnes impliquées adapté à un scénario de crise majeure a été mis en évidence par les attentats.

Ce besoin répond à trois objectifs principaux :

- l'information des autorités pour une gestion de crise et une communication de qualité,
- l'aide aux enquêtes de police judiciaire,
- l'information du public et notamment des proches des victimes.

Le système SINUS (Système d'Information Numérique Unique Standardisé) répond à ce besoin en fiabilisant la remontée et le traitement des informations indispensables au suivi des victimes.

En cas de crise majeure, il met en œuvre un système d'information commun à l'ensemble des services intervenant (secours, police, hôpitaux, etc.) qui permet, en temps réel et tout au long de la chaîne de soins, le suivi des personnes impliquées ou victimes.

Le système SINUS repose sur :

- un identifiant : dès sa prise en charge, chaque victime se voit dotée d'un bracelet à code barres muni de stickers supplémentaires destinés à l'identification de documents ou d'effets liés à cette personne.

Il résiste à toute dégradation due à la chaleur ou aux produits décontaminants et peut être porté plusieurs semaines sans provoquer d'irritations.

- une base de données vers laquelle est transféré en temps réel l'ensemble des informations concernant les victimes. Cette base de données est installée sur un site Internet sécurisé implanté au centre de traitement de l'information du ministère de l'Intérieur. Seuls les personnels autorisés y ont accès, soit en lecture simple, soit en écriture, selon leur profil.

Le système SINUS permet :

- d'établir rapidement un bilan chiffré,
- d'établir en temps réel une liste globale exhaustive (LUV), quels que soient la dispersion des patients, la rectification ou l'enrichissement des données initialement saisies,
- d'organiser l'exploitation de ces données en fonction des spécificités requises (classements par tranches d'âge, par sexes, par nationalités, par domiciles, par lieu d'hospitalisation...),

La prise en charge psychologique des victimes et des familles

Activée par le SAMU à la demande du directeur des opérations, la cellule d'urgence médico psychologique est chargée de prodiguer des soins médico-psychologique immédiats aux victimes et à toutes personnes impliquées dans l'événement. Elle coordonne l'action des autres acteurs contribuant à l'aide et au soutien des victimes (notamment les associations agréées de sécurité civiles (AASC) et les associations d'aide aux victimes).

Information de la population et communication avec les médias

En cas d'attaque terroriste, la réponse téléphonique au public nécessite une parfaite coordination entre les instances en charge de la gestion de crise d'une part et entre les différents numéros activés d'autre part.

Dans la majorité des situations, deux numéros sont déclenchés :

- Un numéro dédié aux familles et aux victimes activé au niveau national par la Cellule interministérielle d'aide aux victimes (la CIAV) ;
- Une cellule d'information du public déclenchée par la préfecture pour répondre aux questions d'ordre général de la population ;

Pour des raisons évidentes de sécurité, la presse est maintenue à l'extérieur du périmètre de sécurité pour ne pas entraver les opérations de secours et ne pas exposer les victimes.

Au tout début des opérations, les représentants des services des forces de l'ordre ou pompiers peuvent communiquer sur des éléments factuels (périmètre de sécurité, accès, sécurisation de la zone).

Dès lors que le plan ORSEC est déclenché, la communication s'effectue à partir du COD qui concentre les informations remontant du terrain et les transmet aux médias sous forme de communiqués ou de brèves sur les réseaux sociaux.

Le préfet peut décider de s'adresser personnellement aux médias ou désigner des porte-parole qui seront seuls habilités à répondre aux demandes d'interviews.

La préfecture n'est pas autorisée à communiquer sur l'identité des victimes.

3- Scénario et choix du lieu de l'exercice

Un homme armé arrive en scooter par la RD 9. Il dépose son véhicule aux abords du centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane et muni d'une arme lourde, il s'avance sur le parvis et tire en rafale sur les visiteurs présents, faisant les premières victimes. Il poursuit en pénétrant dans le centre, puis provoque une explosion.

Trois raisons ont déterminé le choix du lieu de l'exercice : le village marthyr et le centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane constituent le premier site touristique de la Haute-Vienne, il est situé en zone Gendarmerie et la configuration des lieux permet de tester la bonne coordination des services de l'Etat et des collectivités territoriales dans ce lieu emblématique.

4- Rappel sur la conduite à tenir en cas d'attaque terroriste

Cet exercice est l'occasion de rappeler à tous les conseils de comportement en cas d'attaque terroriste.

Les principales consignes sont rassemblées dans l'affiche « **Réagir en cas d'attaque terroriste** »

- **s'échapper** : localisez le danger pour vous en éloigner ; si possible aidez les autres à s'échapper ; ne vous exposez pas ; alertez les personnes autour de vous et dissuadez les de pénétrer dans les zones de danger,
- si impossible de s'échapper, il faut **se cacher** : enfermez-vous et barricadez-vous ; éteignez la lumière et coupez le son des appareils ; éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol ; sinon, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier,...) ; dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone,
- enfin **alerter** et obéir aux forces de l'ordre : dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112 ; ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque ; gardez les mains ouvertes et levées.

Consignes permanentes de vigilance :

- témoins d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112),
- quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours,
- Soyez responsable, ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre ou toute information pouvant être dangereuse pour les victimes, les intervenants et les sauveteurs
- ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux,
- suivez les comptes officiels nationaux et relayez leurs messages préventifs : @Place_Beauvau et @gouvernementfr et dans le département : @Prefet87 sur twitter et Facebook Préfet de la Haute-Vienne

Si vous voulez prévenir vos proches, évitez d'utiliser votre téléphone portable pour des appels et des SMS et préférez les réseaux filaires pour téléphoner et envoyer les messages par mails ou via les réseaux sociaux.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER

1 Localisez le danger pour vous en éloigner

1 Enfermez-vous et barricadez-vous

2 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

4 **SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

Ne vous exposez pas

Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

3/ ALERTE ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou **112**

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations **non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau** et **@gouvernementfr**

COMMENT FONCTIONNE ?

la Cellule Interministérielle D'AIDE AUX VICTIMES (CIAV)



LA CIAV

SE SITUE AU QUAI D'ORSAY

DÉPEND DU DIRECTEUR DU CENTRE DE CRISE ET DE SOUTIEN DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (CDCS)

EST COORDONNÉE PAR LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE L'AIDE AUX VICTIMES



LA CIAV EST UNE ENTITÉ REGROUPANT :



LA CIAV A POUR RÔLE :

D'INFORMER LES FAMILLES ET LES VICTIMES PAR UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DÉDIÉ

DE CENTRALISER LES INFORMATIONS RELATIVES AUX VICTIMES

DE SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES ET LEURS PROCHES

D'ÉTABLIR UN CENTRE D'ACCUEIL DES FAMILLES (CAF) POUR RECEVOIR LEURS PROCHES

DE COORDONNER L'ACTION DE TOUTS LES MINISTÈRES INTERVENANTS, EN RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS ET LE PARQUET

DE DÉPLOYER DES ÉQUIPES AU SEIN DE LA PRÉFECTURE CONCERNÉE PAR L'ATTENTAT

Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes Twitter et Facebook officiels : @gouvernementFR, @place_Beauvau, comptes de la préfecture et des autorités locales.

Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/risques

